

Bruxelles, le 28 octobre 2021,

Avis 2021 / 11

L'URGENCE DE PRENDRE SOIN DES ENFANTS DANS TOUTES LEURS DIMENSIONS **Pour un rééquilibrage des mesures en faveur des enfants**

Après 18 mois de crise sanitaire et de ses trop nombreuses conséquences sur la vie des enfants, le Conseil d'Avis de l'ONE, qui regroupe les principaux acteurs de l'enfance en Communauté française¹, alerte sur l'impérieuse nécessité de se concentrer sur l'intérêt supérieur des enfants dans l'ensemble des lieux qu'ils fréquentent comme y obligent l'article 22 bis de la Constitution ainsi que la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

S'il existe bel et bien des mesures à prendre, il est fondamental qu'elles soient réfléchies en évaluant le principe de coût/bénéfice pour les enfants ainsi que pour les autres catégories de la population.

Il faut désormais drastiquement changer de perspective : permettre aux professionnels de l'accueil, de la jeunesse et de l'éducation d'accueillir les enfants dans leur globalité. Les enfants ont droit à un accueil de qualité, qui garantit leur épanouissement, leurs apprentissages, leurs découvertes et qui soutienne positivement leur santé mentale et sociale malgré le climat de crise.

Jusqu'à présent, les enfants ont payé un lourd tribut : des cours à distance, un suivi scolaire compliqué pour beaucoup d'entre eux, de nombreuses restrictions dans les possibilités d'activités de loisirs (sport, culture...), le port du masque pour les plus grands, des mises en quarantaine et des fermetures partielles ou totales de leur école et/ou de leur accueil extrascolaire, des testings à répétition...

Aujourd'hui, ce tribut est démesuré au regard des libertés retrouvées par les adultes dans la vie courante. Ce n'est pas parce que l'école est un milieu contrôlable qu'il doit être hyper contrôlé et il est temps que les adultes garantissent la défense des intérêts des enfants et veillent au respect de leurs droits les plus fondamentaux. Les enfants souffrent et aspirent, autant que les adultes, à retrouver des repères ! Ils ne peuvent plus être une variable d'ajustement surdimensionnée de la stratégie de lutte contre la pandémie.

Les mesures prises doivent être rééquilibrées pour empêcher de nouveaux excès et leurs conséquences sur les enfants et les adultes qui les entourent (conséquences bien détaillées par le Délégué général aux droits de l'enfant²).

¹ Représentants des employeurs et des travailleurs du secteur de l'enfance, associations représentatives des femmes et des familles, organisations œuvrant dans les secteurs de l'enfance, de la jeunesse, de la prévention, de l'aide et de la protection de la jeunesse, organisations actives dans la formation, la recherche ou l'information dans le secteur de l'enfance, observatoires de l'enfance, services communautaires de promotion de la santé, comités subrégionaux de l'ONE

² Cf. post Facebook de Bernard Devos (DGDE) du 18 octobre 2021 (19h44)

Il faut sans tarder adapter les contraintes organisationnelles, les discours, mettre en œuvre des campagnes de soutien, de sensibilisation et d'information bienveillantes, positives, évitant la stigmatisation et le renforcement d'un climat anxieux.

Concrètement, le Conseil d'Avis de l'ONE en appelle :

- À considérer les enfants comme un groupe pour qui les mesures psychosociales sont au moins aussi importantes que les mesures sanitaires et adapter les protocoles en ce sens et les évaluer fréquemment ;
- À ajuster les mesures sanitaires aux spécificités des lieux qui accueillent les enfants en vue de favoriser leur présence avec d'autres, leur participation effective, leur socialisation, leur déculpabilisation ;
- À limiter au maximum, voire supprimer, les tests invasifs auxquels ils sont soumis. Il existe des tests salivaires moins invasifs utilisés chez nos voisins (comme le test salivaire) ;
- À éviter les fermetures de structures collectives et ne les opérer que dans des cas extrêmes où le risque sanitaire prime sur la socialisation et la santé mentale des enfants ;
- À se préoccuper urgemment des conséquences à court, moyen et long terme au niveau de la santé mentale des enfants et des jeunes et à offrir des soutiens dans ce cadre, individuels certes, mais surtout collectifs au sein des lieux fréquentés par les enfants et les jeunes ;
- À libérer les S-PSE et CPMS WBE du rôle de tracing qui leur est assigné actuellement pour reprendre immédiatement l'ensemble de leurs missions de suivi du développement global de l'enfant, de prévention et de promotion de la santé en milieu scolaire ;
- À soutenir l'ensemble des professionnel-le-s qui accueillent les enfants et leurs structures (par le relâchement des pressions exercées, des mesures de soutien, des assouplissements des cadres et obligations administratives, des soutiens financiers en cas de fermeture ou de perturbations importantes...);
- À mettre en place rapidement des espaces diversifiés (l'école n'est pas le seul lieu qui peut offrir ces espaces) d'expression et de participation des enfants et des jeunes afin qu'ils soient pris en compte par les adultes (notamment au travers d'animation EVRAS, comme le suggèrent les pédopsychiatres et psychologues pour enfants³) ;
- À prendre en compte la réalité des parents dans les mesures préconisées pour garantir une réelle praticabilité de la conciliation vie professionnelle/vie familiale.

Il est temps de laisser de la place aux lobbys des enfants...

³ <https://www.lesoir.be/396709/article/2021-09-24/carte-blanche-levras-doit-retrouver-la-place-quelle-merite-dans-lenseignement>